

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 AVRIL 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2021-24

OBJET : Désignation d'un représentant du Territoire pour siéger au conseil d'administration de l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale à Champigny-sur-Marne.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	77
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	7
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Brigitte GAUVAIN représentée par Annick VOISIN, Pierre LEBEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD.

Absents :

Christian CAMBON, Olivier DOSNE, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Jacques J.P. MARTIN.

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 AVRIL 2021

OBJET : Désignation d'un représentant du Territoire pour siéger au conseil d'administration de l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale à Champigny-sur-Marne.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5219-2 et l'article L 5219-5,

VU l'article 3 des statuts de l'association des Amis du Musée de la Résistance Nationale de Champigny-sur-Marne qui prévoit une représentativité, en qualité de membres actifs (adhérents de l'association), membre d'honneur (désigné par le Conseil d'Administration) et des membres associés comprenant les institutions qui concourent au développement des activités de l'association (notamment les collectivités publiques territoriales) ;

CONSIDERANT que le Territoire Paris Est Marne & Bois concourt au développement des activités de l'association,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Territoire à l'assemblée générale de l'association des Amis du Musée de la Résistance Nationale,

DELIBERE

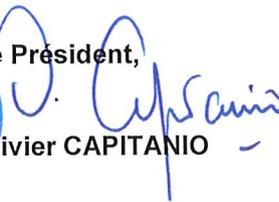
ARTICLE 1 :

DESIGNE pour représenter le Territoire Paris Est Marne & Bois au sein de l'assemblée générale de l'association des Amis du Musée de la Résistance Nationale à Champigny-sur-Marne :

- En qualité de membre titulaire : Madame Brigitte GAUVIN, Présidente de la Commission culture.
- En qualité de membre suppléant : Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Vice-Présidente déléguée à la culture.

ARTICLE 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.


Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20210406-DC2021-24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021